



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-022

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

Excusés donnant procuration : Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

Excusés : Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Service de l'Eau : Présentation RPQS 2020 et 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article D 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président du groupement de collectivités compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS).

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans ledit rapport sont définis par l'annexe V du CGCT.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi que par voie électronique.

Le rapport et l'avis du Conseil Communautaire, sont transmis par voie électronique au Préfet et au système d'information prévu à l'article L 213-2 du Code de l'environnement, dans les quinze jours qui suivent son adoption par le Conseil Communautaire. Les indicateurs décrits en annexe V du CGCT sont saisis par voie électronique dans le système d'information prévu à l'article susvisé dans les mêmes délais.

Le public est avisé par le Président de la Communauté de Communes de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée au siège de l'établissement pendant au moins un mois.

Par ailleurs, dans les Communes ayant transféré la compétence en matière d'eau potable à la Communauté de Communes, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu. Il indique, dans une note liminaire :

- la nature exacte du service assuré par la Communauté de Communes,
- le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du CGCT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020 et 2021.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

